Zeitschrift: Revue de linguistique romane

Herausgeber: Société de Linguistique Romane

Band: 3 (1927) Heft: 11-12

Artikel: Contrefait et pouacre

Autor: Gougenheim, G.

DOI: https://doi.org/10.5169/seals-399077

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

Download PDF: 08.12.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

CONTREFAIT ET POUACRE

D'après tous les dictionnaires, aussi bien les dictionnaires ancien modèle (Académie, Furetière, Trévoux, Richelet) que les dictionnaires étymologiques récents (Littré, *Dictionnaire Général*, Clédat) l'adjectif contrefait « difforme » est le participe passé du verbe contrefaire « imiter ».

Quel rapport peut-on établir entre deux sens aussi différents? Tandis que Furetière et Richelet ignorent un sens « rendre difforme » du verbe *contrefaire*, l'Académie, Trévoux, Littré donnent ce sens à la suite des autres acceptions, dont ils le font implicitement dériver.

Les auteurs du Dictionnaire Général ont vu la nécessité de préciser davantage et indiquent de la façon suivante la filiation des sens :

- 1) Imiter par artifice;
- 2) Imiter ou reproduire d'une manière illicite;
- 3) Faire dévier de la forme régulière. Spécialement au participe passé employé adjectivement.

En élargissant le sens de *contrefaire* « rendre difforme » les auteurs du *Dictionnaire Général* ont pensé pouvoir mieux expliquer le passage du sens de « imiter » à celui de « difforme ».

- M. Clédat, dans son Dictionnaire étymologique, a cherché à fournir une explication plus complète du changement sémantique :
- « Contrefaire, c'est proprement faire une chose en face d'une autre (par restriction, semblable à l'autre), d'où reproduire artificiellement. Le participe passé contrefait s'applique à la chose faite ou déformée par imitation de l'autre : une signature contrefaite. D'ailleurs, avec certains compléments, contrefaire a le sens non plus d'imiter, mais de modifier (pour qu'on ne reconnaisse pas) : contrefaire sa voix. Comme une chose modifiée pour en imiter une autre

est généralement enlaidie, contrefait a pris de bonne heure le sens de « difforme » sans aucune idée d'imitation ».

Mais cette filiation sémantique nous apparaît peu satisfaisante. Il y a un abîme entre le sens d'« imiter » et celui de « difforme » et les frêles passerelles que tentent de jeter les dictionnaires précités ne peuvent le franchir. En effet :

1) Le sens de « modifier pour imiter » (ou « pour qu'on ne reconnaisse pas ») est un sens évidemment secondaire et qui ne s'emploie que dans certaines expressions. Or nous disons bien « une voix, une signature contrefaite » (déguisée); nous ne pouvons dire « une voix, une signature contrefaite » (difforme). Nous avons tout autre chose dans l'esprit quand nous disons « un visage contrefait » (déguisé pour imiter ou pour qu'on ne reconnaisse pas) et « un visage contrefait » (difforme).

Dire qu'une chose modifiée pour en imiter une autre est généralement enlaidie n'est qu'un pis-aller.

2) Le verbe contrefaire « rendre difforme », qu'on le suppose explicitement ou non, ne nous paraît présenter que peu de réalité.

Les dictionnaires n'en donnent pas d'exemple tiré de textes et les exemples qu'ils donnent sont peu variés. Il a eu des convulsions qui lui ont contrefait tout le visage (Académie, Littré). La paralysie lui a contrefait le visage (Furetière, qui ne donne pas de verbe contrefaire « rendre difforme », mais indique cet exemple s. v. contrefait).

Ces exemples, on le voit, sont empruntés à un temps composé. Aucun lexicographe n'a écrit : Les convulsions lui contresont le visage ou lui contresaisaient le visage.

Le Dictionnaire Géneral n'est même pas allé aussi loin que les autres. Il donne seulement au passif : Un corps contrefait par la maladie (Littré donne aussi s. v. contrefait : Des enfants contrefaits par le rachitisme). Ainsi le passage sémantique d' « imiter » à « rendre difforme » ne nous a pas paru expliqué d'une manière qui emporte la conviction et l'existence même d'un verbe contrefaire « rendre difforme », dont contrefait « difforme » serait le participe pris adjectivement, ne nous a pas semblé attestée par des exemples probants. Il convient, croyons-nous, de considérer l'adjectif contrefait en lui-même et de le décomposer en ses éléments : contre, élément essentiel, et fait, élément accessoire.

D'où vient ce contre? Il est non pas le contra latin, mais le « témoin » laissé par contrait qui a précédé contrefait.

L'ancien français connaît en effet, au sens du moderne contrefait, un adjectif contrait, participe passé de contraire < contra here « contracter »; dès le latin contractus était employé au sens de « perclus, difforme » (cf. Thesaurus et Du Cange). Mais ce contrait était un mot condamné à disparaître comme toute la famille du verbe traire. Les derniers exemples que Godefroy donne de contrait sont du xve siècle : un exemple de Gréban, v. 13141 (G. Paris) : Aveugles contraictz, ydropiques,

et un de Villon (Regrets de la Belle Heaulmière, éd. Jouaust, p. 45):

Les bras courts et les mains contraictes.

Rabelais ne connaît que contract (Godefroy, s. v. contrait) qui est un latinisme.

Mais depuis le XIII^e siècle on avait trouvé à contrait un suppléant qui devait triompher de lui. Pour exprimer la même idée, mais avec un terme plus viable, il s'était créé un mot contrefait, sur le modèle de malfait. L'étymologie populaire avait en effet non pas décomposé contrait en con et tractus, mais reconnu dans ce mot un dérivé de contra ¹.

L'étymologie populaire, qui reconnaissait contre dans contrait, voyait dans « un contrait » « un homme fait de travers, au rebours du bon sens ». Contrait et contrefait sont fréquemment associés à bossu, par exemple :

Il n'ert pas nains, contrez, boçuz (Tristan, I, 3588, Michel, apud Godefroy, s. v. contrait). Bossu si contrefait ni camus si puant

- 1. Contrefait, ainsi constitué, ne pouvait être qu'adjectif, comme malfait, et n'était pas susceptible de remplacer contrait dans la fonction de substantif où il était très fréquemment employé (cf. Godefroy, s. v. contrait) (cf. cependant : « Tenez-vous droit, mademoiselle, vous avez l'air d'une contrefaite », H. Monnier, Scènes populaires, p. 109).
- M. Gilliéron, à qui j'avais soumis ce travail, voit dans contresait une formation due à un savant ou à un pseudo-savant qui aurait décomposé contractus en contractus = contresait. Les principales objections que M. Gilliéron sait à mon hypothèse sont :
- 1) que contrefait se dit uniquement des personnes, au lieu que malfait peut fort bien se dire des choses;
 - 2) que contrefait n'a jamais appartenu au vocabulaire proprement populaire.

(Chastie-Musart (XIII^e s.), 134, éd. Jubinal in Œuvres de Rutebœuf, t. III, p. 386 (1875) apud Littré s. v. contrefaire, historique).

Lourt et tsouret aveugle, bossu et contrefait

(Jean de Meung, Test., 178 (Méon) apud Littré, ibid.)

Cette hypothèse est appuyée à notre avis par une étymologie populaire analogue qui s'est exercée sur un autre composé de traire, nous voulons parler de rentraire, terme de couturière, qui a été remplacé non par rentirer, comme attraire par attirer, mais par rentrer. Ce rentrer, condamné par Littré et par tous les auteurs de cacologies, dictionnaires du bon langage, etc., qui foisonnent dans la première moitié du dix-neuvième siècle, est attesté déjà dans Cotgrave ¹. Il est, pour la façon dont le composé de traire a été interprété, l'exact parallèle de contrait, compris comme dérivé de contre.

Une fois le mot contrefait fabriqué et entré dans l'usage, son histoire ne pouvait s'arrêter là; il a été par l'étymologie populaire, comme plus tard par les Académiciens et les étymologistes savants, uni à contrefaire « imiter », d'où action réciproque d'un mot sur l'autre et répartition de sens.

L'action de contrefaire, verbe, sur contrefait, adjectif, a donné à celui-ci dans une certaine mesure une personnalité verbale. C'est ce qui fait que les exemples de l'Académie, de Furetière, de Littré sont parfaitement admissibles; encore plus admissibles sont l'exemple du Dictionnaire Général « un corps contrefait par la maladie » et celui de Littré « des enfants contrefaits par le rachitisme ». Cet emploi est attesté au xve siècle dans Perceforest, t. I, fo 69 (cité dans l'historique de Littré): « Si avoient en leur compagnie un chevalier moult contrefait de bosse ».

Mais cet état est déjà ancien. Le mouvement en ce sens semble définitivement brisé aujourd'hui. *Contrefait* est uniquement adjectif et ne saurait avoir de complément comme un participe passé. Nous avons là un exemple précieux du travail de redressement et de correction qu'accomplit sans cesse la langue sur elle-

^{1.} D'autres suppléants sont rentrayer (Desgrouais, Gasconismes corrigés, 2º éd., 1814, p. 363) et au participe passé, au lieu de rentrait, rentraité (Littré), à côté de rentré. La phobie que les auteurs de cacologies éprouvaient à l'égard de rentrer allait si loin que certains (Daniel, Récréations Grammaticales, 2º édition, Paris, 1842, p. 156; Mulson, Vocabulaire Langrois, Langres, 1822, p. 78, s. v. renter) condamnent le bon vieux mot renter (des bas).

même. Ce qui a empêché la constitution d'un verbe contresaire « rendre difforme », susceptible d'être conjugué à tous les modes et à tous les temps, et a refréné tous les essais tentés dans ce sens, c'est évidemment le danger de l'homonymie avec contresaire « imiter ».

L'action de contrefait adjectif sur contrefaire verbe nous apparaît moins nette; l'histoire de contrefaire « imiter » est extrêmement complexe. Peut-être l'existence de contrefait « difforme » a-t-elle contribué à donner au verbe un sens défavorable qu'il n'avait pas primitivement. Mais cette évolution a fort bien pu s'effectuer d'ellemême, par une filiation naturelle des sens (comme elle est indiquée par Littré, le Dictionnaire Général et M. Clédat). Plus probablement l'existence de contrefait adjectif a diminué la vitalité de contrefaire et l'a restreint, comme il est aisé de s'en rendre compte par les dictionnaires, à un certain nombre d'emplois bien déterminés qu'aucun sens général vivant ne féconde plus. Nous avons vu un des résultats de cette mutilation dans la répartition de sens que la langue moderne a faite entre contrefait (adjectif) « difforme » et contrefait (participe passé de contrefaire) « imité ».

Cette répartition n'existait pas au xvie siècle. Louis XII pouvait écrire « un tableau où il est mal contrefait », c'est-à-dire mal représenté (Lettres, t. IV, p. 339, cité par Lacurne de Sainte-Palaye, s. v. contrefait).

Deux des exemples de Montaigne cités par Littré ne seraient plus reçus dans la langue moderne :

d'une part : « Ces Égyptiennes contrefaictes » (I, 269), c'est-àdire ces Égyptiennes qui ne sont pas d'Égypte;

d'autre part : « la generale police du monde où il n'y peult avoir rien de contrefaict » (I, 258).

Ces exemples nous montrent comment s'est effectuée la répartition : contrefait « difforme » ne peut se dire que des personnes, contrefait « imité » est restreint aux choses. C'est là en somme la répartition primitive dont le moyen français avait tenté de se dégager et à laquelle la langue est revenue pour éviter des confusions gênantes.

On pourrait objecter à notre étymologie de contrefait « difforme » l'existence de formes contrafatto en italien (attesté dans Boccace) et contrahecho en espagnol. Mais nous pensons que ces deux langues,

qui ont d'ailleurs gardé contratto et contrecho, ont calqué leur contrafatto et leur contrahecho sur le français contrefait. Les parlers rhéto-romans ne connaissent qu'un type contractus (Conradi, Pallioppi). Le roumain n'a rien qui corresponde à contrait ni à contrefait.

* *

Le mot *pouacre* offre un problème d'évolution sémantique assez curieux.

Les mots latins podagra et podager empruntés au grec ποδάγρα et ποδαγρός ont donné en a. fr. *poacre* subst. masc. et fém. « goutte » et *poacre* adj. « goutteux ».

Le poacre a es piez

(Wace, Rou, 2e p., 2190, Andresen).

Dont li va li *poacres* a ses piez descendant (Herman, *Bible*, Richel. 20039, fo 63 vo) (cités par Godefroy, s. v. poacre).

et:

Poacre, damagos e laiz Dunt tuz a ja les pez desfaiz

(Benoit, II, 12069) (cité par Littré, s. v. pouacre).

Or nous trouvons, dès le moyen âge, *poacre* subst. au sens de « gale, rogne »:

Avant par le corps vous frotez

Tant que celle poacre ostez

Qui a vous tient

(Miracle d'Amis et Amille, Th. fr. au M.A., p. 260).

« A une autre espece de roigne est aussi subject ce bestail [les bêtes à laine]. tres fascheuse et importune, car elle le prend au museau, l'empeschant de paistre. Les anciens François l'appelloient *poacre* »

(O. de Serres, *Th. d'Agric.*, VIII, 6º éd., 1605) (cités par Godefroy, s. v. poacre).

1. Consultant, après avoir rédigé cette note, le Dictionnaire Étymologique de Ménage, nous avons constaté que l'étymologie que nous proposons avait déjà été indiquée par Caseneuve sous une forme assez analogue à celle de M. Gilliéron: « Or encore bien que contractus vienne proprement a contractione nervorum, je suppose que sur l'opinion qu'on eut que contractus était quasi contraactus, on en forma le mot de contrefait; ce qui a del'apparence à cause de l'ignorance et de la barbarie des siècles passés ».

De même les dérivés poacrés et poacreus signifient « infecté de plaies, d'ulcères » 1.

Poacre, substantif, ne semble pas avoir vécu au delà. Poacre, (pouacre), adjectif, a persisté et a poussé plus loin son évolution. Il n'est plus attesté à partir du xvi siècle qu'au sens de « sale, vilain », subst. et adj.

- « Poüacre, c'est vilain, pourri, et par conséquent oiseux, fayneant » (Nicot, 1606).
- « *Poūacre*: com. snivelly, snotty, rotten, filthy; one that without respect of any presence is ever spitting, spattering, or blowing his nose; and hence also, lither, lazie, stoathfull, idle » (Cotgrave, 1660).
- « Poüacre, adj. de tout genre. Salope, vilain. Il est bas, et son usage le plus ordinaire est au substantif. C'est un poüacre, c'est un vilain poüacre » (Acad., 1694).

Au sens de « goutte » et de « goutteux » pouacre est remplacé au xve et au xvie siècle par podagre subst. et adj. et podagreux adj. (voir les ex. de Godefroy).

Comment un terme médical qui signifie « goutte » a-t-il pu passer au sens, tout différent, de « maladie répugnante » ? Comment un adjectif qui signifie « goutteux » a-t-il pu perdre complètement le souvenir de son sens premier jusqu'à signifier exclusivement « sale, dégoûtant » ? Nous ne nous représentons pas bien aujourd'hui goutte et goutteux prenant le même chemin.

La cause de cette transformation nous paraît résider dans la forme même du mot : *pouacre* évoquait infailliblement l'interjection de dégoût : *pouah*, anciennement *pouac*.

Cette interjection ne nous est attestée qu'au xvie siècle :

Pouac, vous avez vessy (Farce de Calbain, cité par le Dictionnaire Général).

Mais il ne nous semble pas téméraire de la supposer sensiblement plus ancienne.

Une confirmation indirecte de ce que nous avançons nous est fournie par Cotgrave (1660): « Pouac Faugh; an Interjection used

1. Voir les exemples de Godefroy. Toutefois le sens d' « ulcère » donné à poacrise par Godefroy qui cite uniquement l'exemple de G. Chastellain (Chronique des ducs de Bourgogne, V, 40, Kervyn): « Il ne pouvait mettre pied devant autre pour les gouttes et poacrises de son corps » me paraît contestable.

when any filthy thing is shewed, or said », qui use du même mot filthy que dans la définition de poüacre.

Dès lors on voit clairement l'idée de « dégoût » qui s'attachait au mot *pouacre* et qui a fini par lui faire exprimer uniquement la répugnance.

Paris.

G. Gougenheim.

Le gérant : A. TERRACHER.